



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 28 février 2013

PREAVIS N° 1/2013

Demande de crédit pour financer des études dans le domaine des économies d'énergie

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour financer trois études dans le domaine des économies d'énergie.

2. Contexte

La révision de la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), actuellement en consultation, propose de nouvelles dispositions liées à la conception cantonale de l'énergie (CoCEn) parmi lesquelles on trouve la suppression, dans un délai de 15 ans, de tous les chauffages électriques.

Le concept énergétique communal, élaboré dans le cadre du programme fédéral SuisseEnergie pour les communes, auquel la commune participe collectivement via le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, fixe des objectifs, entre autres visant à renforcer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.

La Municipalité, soucieuse de l'amélioration environnementale, a prévu dans le plan d'investissements 2013 une étude pour une centrale de chauffe et l'isolation du bâtiment abritant l'administration communale.

Si ces projets se réalisent, des subventions cantonales pourront être perçues dans le cadre du programme cantonal de subventions dans le domaine de l'énergie et du bâtiment. L'entreprise Pavatex a d'ores et déjà analysé pour le bâtiment de l'administration communale une première solution avec les valeurs Minergie subventionables.

3. Etudes

Centrale de chauffe

Dans le but de remplacer le chauffage électrique de la maison de commune par la création d'un réseau hydraulique alimenté par une énergie renouvelable, et de chauffer l'éventuel futur collège intercommunal regroupant les élèves des voies secondaires des Ormonts et de Leysin, la Municipalité souhaite effectuer une étude pour une centrale de chauffe qui portera sur :

- Etude de projet avec détermination des caractéristiques techniques et volumétrique.
- Etablissement du schéma de principe de l'installation, plans de disposition et tracés des cheminements des conduites principales.
- Etablissement du dossier d'appel d'offre comprenant le cahier de soumission pour les travaux du CFC 24 et le cahier des charges avec les conditions particulières du métier.
- Contrôle des offres des soumissionnaires avec rapport d'analyse pour le maître de l'ouvrage.
- Estimation du budget d'investissement et estimation des charges financières d'exploitation.
- Participation à une dizaine de séances.
- Définition des objectifs de l'architecte.

Isolation du bâtiment administratif sis au Sépey

En parallèle à l'étude de la centrale de chauffe, la Municipalité propose de réaliser une étude qui permettra de définir les coûts pour l'isolation de la maison de commune. En effet, ce bâtiment construit en 1983 présente des déficiences au niveau de l'isolation et une perte d'énergie importante est constatée (vitrage, bacs à fleur et piliers en béton qui constituent des ponts de froid, etc.).

L'étude portera sur le relevé du bâtiment et l'établissement de plans pour divers détails (raccord, isolation façade avec toiture, couvertes tablettes, suppression caissons stores, description des travaux, préparation des soumissions pour isolation périphérique du bâtiment, remplacement des fenêtres, isolation toiture, remplacement couverture, échafaudage et crépi) et sur l'habillage des piliers en béton, l'isolation périphérique recouvrant l'épaisseur de la dalle, désolidarisation escalier et dalle de la façade Nord, dépose soit couper la console de béton soutenant les bacs à fleurs façade Sud.

Etude thermographique du village du Sépey

La Municipalité propose également d'accomplir une étude thermique solaire du village du Sépey. Cette étude consiste en l'acquisition et le traitement de données Lidar-Photogrammétrique-thermographique d'environ 28 ha d'agglomération sur le village du Sépey pour la fourniture d'un MNS (modèle numérique de surface) de haute précision, d'un cadastre solaire et d'une cartographie thermique des toits des bâtiments. Pour mener à bien ce projet l'entreprise Helimap System a été approchée et a soumis une offre.

Cette étude permettra de sensibiliser les propriétaires du village du Sépey aux économies d'énergie.

4. Coûts

Etude centrale de chauffe	Fr. 11'000.-
Etude isolation maison de commune, Le Sépey	Fr. 10'000.-
Etude thermique solaire village du Sépey	Fr. <u>12'000.-</u>
Total	Fr. <u>33'000.-</u>

5. Financement

La Municipalité propose de financer ces études à hauteur de 50% par le biais du « Fonds énergétique durable », créé dans le cadre du règlement communal sur la taxe spécifique sur l'énergie électrique et à hauteur de 50% par les liquidités.

A titre de mémoire, on rappellera ci-après l'article 3 « Affectation » du règlement communal sur la taxe spécifique sur l'énergie électrique :

La présente taxe spécifique est affectée à l'approvisionnement d'un fonds communal, créée à cet effet, appelé « Fonds énergétique durable ».

Selon les dispositions légales, les dépenses de ce fonds seront exclusivement affectées aux domaines suivants :

1. énergies renouvelables ;
2. éclairage public mais uniquement pour la rénovation du réseau public et la diminution de consommation de ce dernier ;
3. efficacité énergétique ;
4. développement durable.

Les dépenses correspondent aux revenus du fonds. Elles se font conformément aux compétences accordées par le Conseil communal à la Municipalité, par voie budgétaire ou par préavis.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 1/2013 du 28 février 2013,
- Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 33'000.- pour financer des études dans le domaine des économies d'énergie ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 3 ans.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

Annie Oguey



La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2013

Déléguée municipale : Mme Annie Oguey, Syndic